Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260709-2026_078-DE

commune de Billé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 02 JUILLET 2026

Date d'envoi de la convocation : 25/06/2026

Date d'affichage du PV : 10/07/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Représentés : 2
Votants : 14

EXPRESSION DES VOTES

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi deux juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de **BILLÉ** s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel BALLUAIS, Maire.

Étaient présents : M. Daniel BALLUAIS, Maire, M. Sylvain BONNE, M. Jean BOUËSSEL DU BOURG, Mme Maryse FORTIN, M. Christophe GILLES, M. Thierry GODARD, Mme Colette JUGUET, M. Arnaud OLLIVIER, Mme Alexandra ORY, M. Manuel RIBEIRO, M. Jean-Marie VACHER, Mme Anne VICENZOTTI.

Était absente : Mme Patricia HOTCHKISS.

Étaient représentés : Mme Gwennolé BORDIER pouvoir à M. Daniel BALLUAIS, Mme Monivahn RATINOM pouvoir à Mme Anne VICENZOTTI.

Secrétaire de séance : M. Manuel RIBEIRO

DELIBERATION 2026-078 : LOTISSEMENT – ADHESION A SITE SPECIALISE POUR PROMOUVOIR LA VENTE DES LOTS

Vu- la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage entre la commune de Billé et la SEM Orchesrt'am sur la création et la commercialisation du lotissement Les Prés du Bourg,

Monsieur Le Maire expose :

La SEM présente différents outils de communication envisageables pour rendre la vente attractive.

- Supports papier et signalétique
- Supports digitaux
- Presse et média
- Evènements et rencontres

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213500259-20260709-2026_078-DE

Parmi le plan de communication proposé par la SEM Orchestr'am, le conseil municipal est favorable au développement de visuels numériques ainsi que la souscription d'un an au site internet spécialisé à la vente de terrain constructible.

Dans le cadre d'une année test, la SEM Orchestr'am propose de partager le coût de cette adhésion à 50% soit 1 125€ HT.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au site www.nos-terrains.com pour une année afin de promouvoir les lots du lotissement de Billé,
- **DE PRENDRE EN CHARGE** 50 % du prix d'abonnement payé par la SEM Orchestram, en charge de la commercialisation des lots du lotissement,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication.

Daniel BALLUAIS,
Le Maire.

Manuel RIBEIRO
Secrétaire de séance

MAIRIE DE BILLE
35

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.